

Décision

Générale

colonial

Décision n° 36-437-1933 Affectations

n° 36-437-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 avril 1933

Numéro JO
n° 437 du 30/04/1933

Date du numéro
30 avril 1933

TEXTE INTÉGRAL

l'adjudant-chef infirmier Jegousse, de la section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales, « catégorie écritures », désigné pour servir en activité hors cadres à la Côte française des Somalis, Géharqué dans la colonie le 23 avril 1955. a été chargé de la comptabilité et des écritures de l'hôpital intercolonial de Djibouti, en remplacement de l'adjudant Roby, en instance de rapatriement. Il aura droit aux indemnités prévues au budget à compter du jour de sa prise de service.